

RAPPORT DES VERIFICATRICES DES COMPTES DE L'AFPJ
Association familiale de Prilly et Jouxens-Mézery
pour l'exercice comptable 2018

En vertu du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale, nous nous sommes réunis le 15 avril 2019 en présence de MM. David Stauffer, président, Gérard Bühlmann, trésorier, et de Mme Anne Meier, secrétaire-comptable, pour procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2018. Mme Annette Jacquin, vérificatrice-suppléante était excusée.

Les soldes de la caisse et des comptes Postfinance et bancaires ont été vérifiés. Nous avons aussi pointé par sondage les factures de février 2018, le mois le plus chargé de l'année. Nous témoignons de l'exactitude et la parfaite tenue de la comptabilité.

Le compte pertes et profits présente un bénéfice de **CHF 3'754.60** et le bilan final un capital de **35'667.44**.

L'exercice 2018 est marqué par la reprise du Petit Navire par la Commune de Jouxens-Mézery au 1^{er} août, la fermeture de l'Atelier BricoMania au 1^{er} septembre et le passage de la gestion des rémunérations sur Cresus Salaires. Ce changement, nécessaire en raison de nombreux engagements et mutations au sein du personnel de l'Association, a représenté un très gros défi tant pour le trésorier que la secrétaire. La facturation des cours et des cotisations s'effectue depuis plusieurs années à partir du logiciel Cresus Facturation, la répartition des comptes entre les services (basculé comptable) s'effectue sur Excel. M. Bühlmann nous a présenté l'ensemble des opérations de bouclage de la comptabilité. Nous avons ainsi pu mesurer la tâche énorme que cela représente et tenons à féliciter et remercier Mme Meier et M. Bühlmann de tout le travail et toute l'énergie fournis.

Nous avons choisi d'examiner en particulier les comptes du Jardin d'enfants Amadou et du Vestiaire. Le Vestiaire, service à but social il faut le rappeler, subit malheureusement de plein fouet la concurrence du commerce de détail. Sa responsable, Mme Claude Gerber, nous a expliqué que les clients, plus clairsemés, trouvent les prix trop élevés. Il est vrai que le choix entre un t-shirt de 2^e main à CHF 5.- et un neuf au même prix est vite fait. Les consignataires ne sont pas prêts non plus à baisser leurs prix.

Pour Amadou, subventionné par la Commune de Prilly, nous constatons là-aussi une diminution significative des écolages (CHF 91'000.- contre CHF 116'000.- en 2017) malgré une hausse du barème au 1^{er} août, ce principalement en raison de la baisse des revenus déterminants des parents et à un taux de fréquentation un peu moins élevé. Il faut noter que ce jardin d'enfants est une offre complémentaire aux autres possibilités proposées pour la petite enfance. Compte tenu de ce résultat, la subvention de Prilly est passée de CHF 105'000 en 2017 à CHF 116'000.

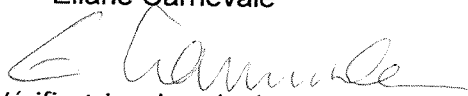
Nous profitons de remercier les communes de Prilly et Jouxens-Mézery de leur soutien important, ainsi que la Loterie romande qui a versé CHF 8'000.- en 2018 (sur une demande de CHF 8'300.-).

En fin de séance, Mme Meier nous a encore fait une démonstration de la facturation sur l'ordinateur.


Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour tout le travail effectué durant cette année à tout le personnel et tous les bénévoles de l'Association.

En conclusion, nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2018 et d'en donner décharge au Comité.

Eliane Carnevale


Vérificatrice chargée du rapport

Sylvie Krattinger Boudjelta


Vérificatrice